



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-032-2023-10

PUBLIÉ LE 18 OCTOBRE 2023

# Sommaire

**Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle  
Efficience Département politique du médicament et des produits de santé**

IDF-2023-10-18-00001 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/99 portant autorisation  
de gérance d'une officine après le décès de son titulaire (2 pages)

Page 3

**Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /  
Antenne Paris**

IDF-2023-10-16-00010 - Arrêté modificatif du 16 octobre 2023 - ADP IRPSTI  
IDF - portant modification de la composition du conseil de l'Instance  
Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la  
région Ile de France (2 pages)

Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-10-18-00001

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/99 portant  
autorisation de gérance d'une officine après le  
décès de son titulaire

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/99

#### portant autorisation de gérance d'une officine de pharmacie après le décès de son titulaire

#### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-16, R. 4235-51, R. 5125-39 et R. 5125-43 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'acte de décès n° 544 ayant constaté le décès de Monsieur Alain, Maurice MALEK le 07 septembre 2022 ;
- VU** l'acte de notoriété en date du 07 octobre 2022 établi sur la dévolution successorale ;
- VU** l'ordonnance du Tribunal de commerce de Paris en date du 18 octobre 2022 désignant la SELARL AJRS en la personne de Maître Catherine POLI, administrateur provisoire des héritières ;
- VU** le certificat d'inscription au Conseil Central de la Section D en date du 5 septembre 2023 accordant l'enregistrement de Monsieur Elie AMRAM, pharmacien, en vue d'être autorisé à gérer l'officine sise 86 boulevard de Belleville à Paris (75020) suite au décès de son titulaire ;
- VU** le contrat de gérance en date du 25 août 2023 conclu entre Maître Catherine POLI, administrateur provisoire de la SNC Grande Pharmacie de Belleville, suite au décès de Monsieur Alain, Maurice MALEK, pharmacien ;
- VU** la demande déposée le 5 septembre 2023 de Madame Catherine POLI Administrateur provisoire de Madame Eve Hanna Louise MALEK (majeure) et Mademoiselle Salomé Déborah Myriam MALEK (mineure), héritières de Monsieur Alain, Maurice MALEK, nommant Monsieur Elie AMRAM gérant de l'officine sise 86 boulevard de Belleville à Paris (75020) ;
- CONSIDERANT** que Monsieur Elie AMRAM justifie être inscrit au tableau de l'Ordre national des pharmaciens ;
- CONSIDERANT** que Monsieur Elie AMRAM n'aura pas d'autre activité professionnelle pendant la durée de la gérance de l'officine après décès du titulaire ;

**CONSIDERANT** qu'après le décès d'un pharmacien, le délai pendant lequel son conjoint ou ses héritiers peuvent maintenir une officine ouverte en la faisant gérer par un pharmacien autorisé à cet effet par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ne peut excéder deux ans et peut être prorogé pour une période ne pouvant excéder un an en cas de situation exceptionnelle ;

**CONSIDERANT** que le contrat par lequel les héritières de Monsieur Alain, Maurice MALEK confient la gérance de l'officine à Monsieur Elie AMRAM est conclu pour une durée de deux mois et trois semaines qui prendra fin le 30 novembre 2023 au soir ;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Monsieur Elie AMRAM, pharmacien, est autorisé à gérer l'officine de pharmacie sise 86 boulevard de Belleville à Paris (75020), suite au décès de son titulaire.

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** La présente autorisation cessera d'être valable le 30 novembre 2023 au soir.

**ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4<sup>e</sup> :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 18 octobre 2023

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

et par délégation,  
Le Directeur du Pôle Efficience

***SIGNÉ***

Fabien PÉRUS

Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

IDF-2023-10-16-00010

Arrêté modificatif du 16 octobre 2023 - ADP  
IRPSTI IDF - portant modification de la  
composition du conseil de l'Instance Régionale  
pour la Protection Sociale des Travailleurs  
Indépendants de la région Ile de France

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention

**Arrêté modificatif du 16 octobre 2023 - ADP IRPSTI IDF - portant modification de la composition du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de France**

**Le ministre de la santé et de la prévention ;**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 612-4, L. 612-6 et R. 612-1 ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2021 relatif à la liste des organisations représentatives des travailleurs indépendants et à la répartition des sièges au sein du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2022 - ADP IRPSTI IDF - portant nomination des membres du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de France;

Vu l'arrêté modificatif du 27 juillet 2022 - ADP IRPSTI IDF - portant modification de la composition du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 20 janvier 2023 - ADP IRPSTI IDF - portant modification de la composition du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 9 juin 2023 - ADP IRPSTI IDF - portant modification de la composition du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de France ;

Vu la demande émanant, au titre des représentants des travailleurs indépendants, de la Fédération Nationale des Autoentrepreneurs (FNAE) ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, adjoint chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de France est modifiée comme suit :

**1<sup>er</sup> En tant que Représentant des travailleurs indépendants:**

*Sur demande de la Fédération nationale des Autoentrepreneurs (FNAE) :*

Suppléant :

Siège vacant suite à la démission de Monsieur CROIZEAU-FORISSIER (Sébastien)

## Article 2

L'adjoint chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait le 16 octobre 2023,

Le ministre de la santé et de la prévention,  
Pour le ministre et par délégation

**Signé**

Théophile TOSSAVI